

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE



**Plan Local d'Urbanisme**  
**Commune de**  
**LA CHAPELLE D'ABONDANCE**

Document graphique annexe

Certifié conforme et en pour être annexé à l'Administration du Conseil Municipal  
en date du 07/02/2016, suivant le projet de P.L.U.  
Le Maire,  
Bernard MANT

PLAN N° 4-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	REVISION	MODIFICATIONS
EHELLE 1/10000	Approuvé le	N° 1 Approuvé le	N°1 Approuvé le
			N°2 Approuvé le
			N°3 Approuvé le
			N°4 Approuvé le
	FOND CADASTRAL		MISE A JOUR DU BATI

**LEGENDE**

Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R.211-1 du Code de l'urbanisme.

Constructions d'intérêt patrimonial pour lesquelles s'appliquent des dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-25 du C.U.

Exposition au plomb : L'ensemble de la commune est concernée par un classement en zone soumise à un risque d'exposition au plomb (Arrêté N° 2011192-0030 du 11 juillet 2011).

